

Etude globale d'aménagement du centre-bourg de Galapian



RAPPORT DE PRESENTATION Au Groupe d'Action Locale

Programme LEADER « Vallée du Lot 47 »

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE GALAPIAN

Adresse : « AU BOURG » 47190 GALAPIAN

Tél fixe : 05 53 67 42 00

Contact : M. Pierre LAPEYRE, maire

Mail : mairie.galapian@wanadoo.fr

mise en valeur l'histoire rurale de la commune, à travers notamment la valorisation de son métier à ferré ou de son lavoir.

Cette étude devra répondre aux objectifs suivants :

Objectifs environnementaux : proposer un aménagement et des matériaux qui s'intègrent dans le patrimoine rural de la commune

Objectifs sociaux : proposer un cadre de vie plus attractif et sécurisé pour les habitants du territoire. Proposer au cœur du centre bourg, une centralité, un espace de rencontre pour les habitants

Objectifs économiques : proposer des aménagements qui permettent de valoriser le patrimoine local (architectural, culturel) dans un objectif de mise en valeur touristique de la commune

La municipalité est attachée à ce que le projet proposé soit compatible avec son caractère rural ainsi que sa capacité financière aussi bien en terme d'aménagement que d'entretien et de maintenance des espaces créés. A cette fin elle souhaite qu'un soin tout particulier soit porté à l'identité de la commune en valorisant l'expression du caractère rural et agricole du territoire. Les aménagements privilégieront une simplicité de traitement voire « rusticité » et seront compatibles avec les flux d'engins agricoles.

3- DESCRIPTION DU PROJET :

La mission confiée au maître d'œuvre est une étude préliminaire à l'échelle du bourg, de manière à déterminer les actions qui pourraient être conduites dans les années à venir. Elle doit permettre à ce que les travaux réalisés dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre décrite ci-après ne soient pas remis en question du fait d'un manque de cohérence globale.

Cette étude permettra au maître d'ouvrage d'établir sa stratégie globale d'aménagement et la manière de la décliner dans le temps, de définir les actions à mener et de préciser l'enveloppe financière prévisionnelle et le financement des actions retenues, et de disposer d'une esquisse d'aménagement chiffrée. Ces réflexions serviront de guide de travail et de document de référence pour des interventions ultérieures.

Elle sera organisée en 3 phases :

- **Phase 1 - Elaboration du diagnostic (1,5 mois)**

Le projet sera basé sur une analyse détaillée du site qui prendra en compte les éléments techniques (assainissement, voirie ...), urbanistiques (PLU), paysagers et tout autre aspect que l'équipe jugera opportun.

Le diagnostic ne se contentera pas d'une analyse globale à l'échelle du bourg mais devra proposer également une analyse plus fine à l'échelle de certains espaces publics emblématiques (par secteurs) et préfigurer les scénarios d'aménagements qui seront proposés en phase 2.

- **Phase 2 - Formalisation de propositions d'aménagement pour 3 secteurs à enjeux pré-identifiés (scénarios) (1,5 mois)**

Cette phase doit aboutir à la formalisation de propositions d'aménagement sous forme de scénarios à l'échelle de la commune pour les grandes lignes directrices (plan de circulation, liens, continuités...) et à une échelle plus fine pour les 3 secteurs nécessitant un traitement spécifique.

A ce stade d'étude, plusieurs scénarios d'aménagement des espaces publics seront envisagés. Le maître d'ouvrage en lien avec le comité de pilotage, définira sur cette base de propositions, un scénario d'aménagement et les actions prioritaires qui devront suivre. Ces scénarios seront chiffrés à partir de ratios. Les travaux que ces scénarios impliquent seront énoncés en termes de phasages possibles et de délais.

- **Phase 3 : Propositions d'actions à court et moyen terme chiffrées et détaillées (2 mois)**

Une fois que le choix du scénario sera retenu (ou combinaison de 2 scénarios) par la maîtrise d'ouvrage, la solution d'aménagement sera précisée à une échelle plus détaillée, les coûts seront affinés, le phasage et délais seront précisés. Le « plan guide » d'aménagement sera lui aussi affiné.

Les secteurs à enjeux faisant l'objet de propositions d'aménagement spécifiques sont les suivants :

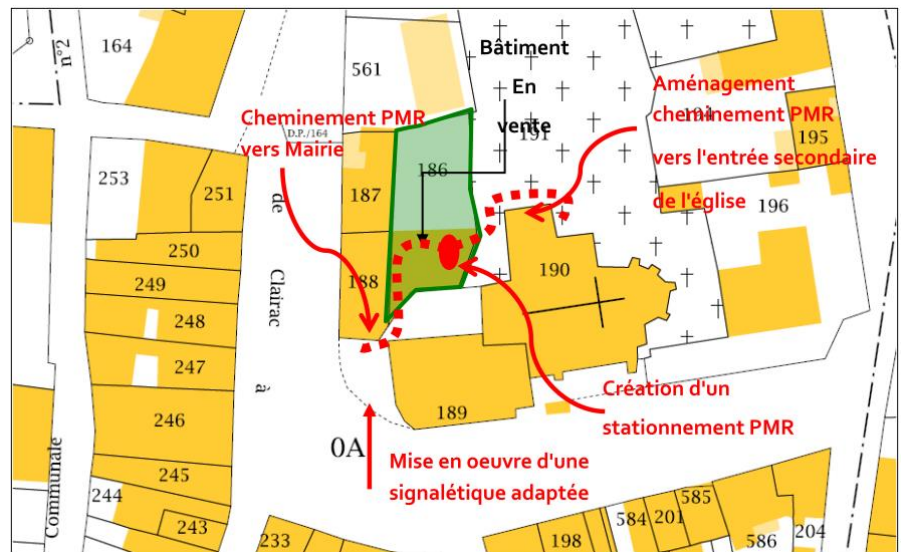
Secteur 1 : Le cœur de bourg

La configuration et la topographie des lieux ne sont pas propices à la création de rampes d'accès aux PMR. En effet, le site qui présente une qualité architecturale indéniable, serait fortement et négativement marqué par la présence de ces ouvrages qui nécessitent de neutraliser une grande surface d'emprise au sol. Sur les conseils du CAUE, la commune souhaite donc étudier une solution alternative plus pertinente qui pourrait de surcroît être le support à un projet d'aménagement urbain qualitatif pour la commune.

La parcelle référencée n°186 au cadastre et située entre la mairie (n°188), l'église (n°190) et le cimetière (n°191) est actuellement à la vente. L'idée est d'acquérir cette parcelle aux fins d'y créer un espace public intégrant un stationnement PMR qui permettrait ainsi l'accès depuis la partie haute de la voirie aux trois équipements.

La parcelle est actuellement occupée pour partie par un garage avec un grand porche d'entrée donnant sur la voie en impasse et par un jardin sur le reste de la parcelle. Le mur de façade de ce bâtiment donnant sur voie pourrait être conservé et la partie garage avec sa toiture démolie au profit de la création d'une place publique minérale qui regrouperait un espace public propice aux manifestations communales. L'arrière de la parcelle, un jardin offrant point de vue privilégié sur la campagne environnante, pourrait compléter cet espace public d'un jardin public paysager.

La présente étude permettra à la commune de prendre une décision quant à l'acquisition de cette parcelle pour y concrétiser cet aménagement.



Secteur 2 : Le cheminement piéton du cœur de bourg à l'école communale

Les attentes de la commune pour ce cheminement doux sont de prévoir un aménagement qui allie à la fois aménagement paysager qualitatif, sécurité des cheminement et traversées de voies pour les piétons, rusticité des matériaux mis en œuvre, mise en valeur du bourg et facilité d'entretien. Pour le cheminement piéton en bordure de voirie, la commune souhaite un aménagement paysager qui concilie la sécurisation des déplacements piétons et la mise en valeur du bourg dans le respect de son identité rurale.



Secteur 3 : La continuité de ce cheminement vers une zone à urbaniser en périphérie du bourg et l'aménagement d'un délaissé en espace public en lien avec ce cheminement.

La commune souhaite aménager depuis l'école communale jusqu'à une zone à urbaniser du territoire communal un cheminement doux (piétons et cycles). Cet aménagement intégrera l'aménagement d'une parcelle de terrain non occupée en bordure de voirie en jardin public. L'aménagement concerne la partie du terrain jouxtant la voie en espace public et situé en surplomb du reste du terrain. Le projet devra intégrer la sécurisation de ce surplomb et valoriser la vue depuis ce point de vue en hauteur. La création d'un belvédère pourrait être envisagée.



Le parcours du cheminement piéton



Le terrain à aménager en jardin public

4- INNOVATION ATTENDUE PAR LE PROJET :

« Un plan guide » à long terme pour répondre aux différentes problématiques du centre-bourg

La commune souhaite s'engager dans une démarche globale de réaménagement de la commune, qui permettra de positionner dans le temps l'organisation et les travaux à réaliser. Un « plan guide » d'aménagement est attendu. Dans ce document seront déclinées des actions à court, moyen et long terme. Ces actions pourront concerner l'aménagement d'espaces publics, le paysage, la mise en valeur architecturale, la signalétique, les déplacements, la valorisation du patrimoine, la revitalisation économique et sociale du cœur de bourg.

- Les actions à court terme (sur 5 ans) seront chiffrées sur base « esquisse+ ».
- Les actions projetées à moyen et long termes seront estimées plus globalement.

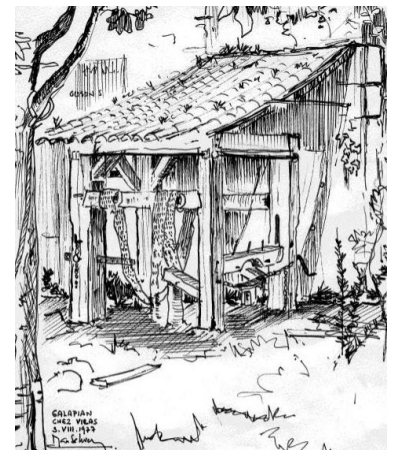
Une concertation avec les usagers du centre-bourg sera mise en place

Des propositions de concertation et de communication seront faites par l'équipe de prestataire dans sa note méthodologique et chiffrés.

L'équipe municipale souhaite que cette étude associe la population et diverses associations (club de tennis et parents d'élèves ...) afin qu'ils puissent donner leurs avis sur le projet et faire des propositions.

La possibilité de mettre en valeur un ancien savoir-faire communal

Le métier à ferrer, ou travail à ferrer de l'ancien maréchal-ferrant de Galapian, outil conçu pour maintenir de grands animaux lors du ferrage (cf esquisse) est aujourd'hui démonté et remisé dans un local. L'équipe municipale, au travers cette étude, souhaite que cet outil puisse trouver une place dans le projet d'aménagement du bourg. Une mise en valeur pédagogique et permanente sur le futur espace public central est notamment envisagée.



5- CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- De Mars à Juin 2017 : consultation et choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- De Juillet à Octobre 2017 : réalisation de l'étude globale d'aménagement

6- ESTIMATIF DES DÉPENSES

Détail des dépenses (en €)	Coût HT	Coût TTC
Etude globale d'aménagement	15 000	18 000
Total	15 000	18 000

7- PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF

La commune de Galapian récupèrera la TVA puisqu'il s'agit d'un projet financé sur le budget investissement.

L'assiette maximum éligible aux subventions Leader est de 20 000 € avec un taux maximum d'Aides Publiques de 100% pour une collectivité.

Plan de Financement		
Subvention	Montant (HT)	%
LEADER	7 950 €	53 %
<i>Région</i>	2 025 €	13,5 %
<i>Département</i>	2 025 €	13,5 %
<i>Autofinancement</i>	3 000 €	20 %
Total du projet	15 000 €	100 %